



Mairie de SAINT-CYR-DU-DORET  
3 Route de Fontenay le Comte  
17170 SAINT-CYR-DU-DORET  
☎ 05.46.27.83.18.  
✉ mairie@stcyrdudoret.fr

## COMPTE-RENDU CONSEIL DU MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

Séance du 18 juillet 2025

Nombre de membres  
en exercice : 13  
présents : 7  
pouvoir : 3  
votants : 10

Date de la convocation : 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Ghislaine GOT, Maire.

**Présents** : Mme Ghislaine GOT, M. Didier DENIS, Mme Nathalie SCHOPPE, Mme Aurélie BOUYER, M. Cyril CHAUVIN, Mme Johanna GRASSET et M. David SOUCHET.

**Excusés** : Mme Aurore CASTELLIER, M. Fabien CHEVALIER, Mme Audrey DENIMAL, M. Benjamin DELAIRE et Mme Elodie VIAUD.

**Pouvoirs** : Mme Aurore CASTELLIER a donné pouvoir à Mme Ghislaine GOT, Mme Audrey DENIMAL a donné pouvoir à M. Didier DENIS et Mme Elodie VIAUD a donné pouvoir à Mme Nathalie SCHOPPE.

**Absente** : Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER.

Madame Johanna GRASSET a été élue secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 JUIN 2025

Madame le Maire présente le compte-rendu qui est accepté à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° 2025\_07\_18\_01 REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Aunis Atlantique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer, à 38 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Aunis Atlantique, réparti comme suit :

<b>Répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CC Aunis Atlantique en vue du renouvellement général des conseils municipaux</b>				
<b>Communes membres</b>	<b>Populations municipales (*ordre décroissant de population)</b>	<b>Répartition actuelle des sièges Sans accord local</b>	<b>Répartition de droit commun 2026-2032</b>	<b>Répartition accord local 2026-2032</b>
Marans	4 487	6	6	6
Saint-Jean-de-Liversay	3 050	3	4	4
Andilly	2 314	2	3	3
Villedoux	2 241	2	3	3
Saint-Ouen-d'Aunis	2 133	2	2	2
Courçon	2 081	2	2	2
Charron	2 014	2	2	2
Saint-Sauveur-d'Aunis	1 885	2	2	2
Benon	1 811	2	2	2
Ferrières	1 459	1	2	2
Angliers	1 366	1	1	2
Nuaillé-d'Aunis	1 259	1	1	2
Longèves	1 061	1	1	1
Le Gué-d'Alléré	1 010	1	1	1
La Ronde	1 005	1	1	1
Taugon	772	1	1	1
Saint-Cyr-du-Doret	683	1	1	1
Cram-Chaban	648	1	1	1
La Grève-sur-Mignon	568	1	1	1
La Laigne	494	1	1	1
	<b>32 371</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>40</b>

**DÉLIBÉRATION N°2025\_07\_18\_02 ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2025\_05\_22\_04 VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR**

Monsieur Didier DENIS, adjoint au Maire en charge des travaux expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le tracteur des agents communaux, celui-ci ayant plus de 40 ans et ne correspondant plus à leurs besoins.

Le montant d'acquisition du tracteur étant supérieur à 40 000.00 € HT, il était nécessaire de passer par un marché à procédure adaptée en effectuant une publication dans un journal d'annonces légales et donc d'abroger la précédente délibération.

La publication est parue dans le journal L'Hedbo 17 le 26 juin 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 17 juillet 00h00.

La commission matériel s'est réunie le 18 juillet à 18h30 pour étudier les propositions reçues.

M. Didier DENIS présente les devis, ainsi que les conclusions de la commission matériel.

Entendu l'exposé de Monsieur Didier DENIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour, 1 abstention M. Didier DENIS) :

- ✓ Retient le devis de la société Migaud d'un montant HT de 51 100.00 € et 61 320.00 € TTC
- ✓ Dit que les crédits sont prévus à l'article 2182 matériel de transport en section d'investissement
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

M. Cyril CHAUVIN, Conseiller municipal ayant de nombreux contacts professionnels avec l'une des entreprises ayant effectué une proposition de devis, sort de la salle, ne participe pas au débat et ne participe pas au vote pour éviter tout risque de conflit d'intérêt.

### **DÉLIBÉRATION N°2025\_07\_18\_03 VENTE D'UN TRACTEUR**

Monsieur Didier DENIS, adjoint au Maire en charge des travaux expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur, la commune n'aura plus l'utilité du tracteur Renault R 7421.

Il propose donc de le vendre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- ✓ Décide de procéder à la vente du bien suivant : Tracteur RENAULT R7421, immatriculé 8319 RF 17, N° de série 2 122 637 pour un montant de 2 000.00 € à la société Migaud
- ✓ Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.
- ✓ Dit que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **DÉLIBÉRATION N° 2025\_07\_18\_04 AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR COMMUNAL**

Madame le Maire, informe les conseillers municipaux que suite à la décision d'acquérir un nouveau tracteur, il est nécessaire de contracter un emprunt afin d'en permettre le financement.

Elle indique que la commission finances s'est réunie le 18 juillet 2025 à 18h30 afin d'étudier les différentes propositions de financement reçues.

Elle présente les propositions, ainsi que les conclusions de la commission finances.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Cyr Du Doret en sa séance du 18 juillet 2025, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de contracter un emprunt de 50 000.00 € (cinquante mille Euros) auprès de Agilor, destiné à financer l'achat d'un tracteur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - ✓ Montant du capital emprunté : 50 000.00 € (cinquante mille Euros)
  - ✓ Durée d'amortissement en mois : 60 mois
  - ✓ Type d'échéances : constantes (intérêts perçus terme échu proportionnel)
  - ✓ Taux d'intérêt : 1.71 % Fixe
  - ✓ Périodicité : Trimestrielle
  - ✓ Déblocage des fonds : à la livraison.
  - ✓ Frais de dossier : Néant
  - ✓ Autres commissions : Néant
  
- Décide de contracter un emprunt de 10 000.00 € (dix mille Euros) auprès du Crédit Agricole, destiné à financer l'achat d'un tracteur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - ✓ Montant du capital emprunté : 10 000.00 € (dix mille Euros)
  - ✓ Durée d'amortissement en mois : 24 mois
  - ✓ Type d'échéances : constantes (intérêts perçus terme échu proportionnel)
  - ✓ Taux d'intérêt : 3.02 % Fixe
  - ✓ Périodicité : Trimestrielle
  - ✓ Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts
  - ✓ Frais de dossier : 150 €
  - ✓ Autres commissions : Néant
  
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
  
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
  
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

## QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h16.

La secrétaire de séance,  
Johanna GRASSET



Le Maire,  
Ghislaine GOT

